

Destination COMMUNES

Cette semaine *L'Avenir* se penche sur l'interpellation citoyenne.

CAHIER NATIONAL

Ces « non-politiques » qui veulent secourir les élus **2-3**

Comment donner la parole à tous **4**



EdA - Florent Menot

« Je voulais marquer le coup »

À Tournai, seules deux personnes ont déjà eu l'audace de présenter une interpellation citoyenne devant le conseil communal.

● **Interview : ELOÏSE SPELEERS**

Quatorze octobre 2013, Hubert Couplet est prêt, sûr de son texte et de ses idées et surtout de son droit d'interpeller le conseil communal quant à l'inactivité de la Ville de Tournai face au cadre de référence éolien et du projet de cartographie éolienne de la Région wallonne. Cette interpellation citoyenne fut la première qu'a connue la Ville de Tournai.

Comment avez-vous entendu parler de la possibilité d'interpeller le conseil communal ?

Je fais partie du collectif « Vent de raison » qui est actif à l'échelle wallonne contre le développement éolien. Une de mes collègues avait déjà interpellé le collège de sa commune de Thuin. Je savais vaguement que c'était possible à Tournai et je trouvais que le problème d'aménagement paysager que créait l'explosion de projets de parcs éoliens dans le grand Tournai était un sujet d'intérêt général. Je voulais être dans les clous en ce qui concerne la demande d'interpellation à envoyer au collège plusieurs semai-



Avec Jean-Yves Lagasse, Hubert Couplet a été le seul citoyen tournaisien dont l'intervention a été acceptée, faute de modalités non respectées pour les quatre autres demandeurs.

nes à l'avance. Il fallait préparer un exposé et le calibrer pour qu'il ne dure pas plus de 10 minutes. Je n'avais cependant aucune idée que j'étais le premier à en faire la demande.

Votre interpellation s'est donc retrouvée à l'ordre du jour du conseil communal. Le jour même, comment cela s'est-il passé ?

J'ai dû sagement attendre mon tour, c'est-à-dire à la fin de la séance. C'était la première fois que j'assistais à un conseil communal. Je n'ai pas pu afficher mon PowerPoint sur lequel j'avais les titres clés de mon exposé et quelques commentaires. Alors que mon tour arrivait, il y a eu un moment quelque peu symptomatique. On ne savait pas

d'où j'allais devoir parler. J'ai senti que l'atmosphère était tendue. Le conseiller Benoît Mat, qui est promoteur éolien, était absent. J'ai proposé de prendre sa place avec un large sourire. Je peux vous dire que j'ai vu certains n'ont pas ri du tout. Soit, je me suis installé autre part.

Quelle était la réaction des mandataires communaux ?

Je ne suis pas près d'oublier que M. Demotte ostensiblement ne faisait pas attention. Je n'ai pas apprécié non plus qu'il déclare assez froidement « Il vous reste 1 minute 30 ». Il aurait pu voir que j'avais bien dans mon exposé puisqu'il avait reçu mon texte en avance. Je lui ai gentiment répondu « Je crois que ça devrait suffire ». Je n'ai pas

voulu faire quelque chose de politique mais, sur leur ton, je sentais bien que j'embêtais le monde.

Mis à part la réponse du collège après votre exposé, avez-vous eu des retours ?

Vous savez, ce sont généralement des groupes qui se prononcent au conseil communal. C'est vrai que moi, je n'ai pas vraiment prolongé ou entretenu le contenu de mon intervention. Je tenais à la faire, à donner au combat une certaine valeur publique.

Si c'était une expérience à refaire, vous la referiez ?

Oui peut-être, dans d'autres domaines. Pourquoi pas ? Mais justement, par rapport à l'aspect entretien, le prolongement, j'aimerais que ça aille plus loin que la seule intervention. J'aimerais essayer de taper sur le clou. Dans ce cas-ci, je n'avais personne derrière moi. Je pense que des sujets transversaux, comme celui des éoliennes, sont matière à une interpellation parce qu'on n'est pas satisfait via les canaux politiques classiques. Je ne suis pas du tout poujadiste ou anti-parti. On a tout de même des élus qui prennent leurs responsabilités. Je voulais marquer le coup sur un problème que j'estimais transversal pour lequel je voyais des pour et des contres dans tous les partis. L'interpellation citoyenne, c'est quelque chose de très positif. Sur certaines choses, c'est une bonne façon de faire percer des problèmes. ■

Interpellation refusée, logiquement ?

Depuis quelques semaines, M. Wattiez veut parler des articles 60 en public. On lui refuse car cela concerne le CPAS.

● **Arnaud SMARS**

Il y a quelques mois, Jean-Marie Wattiez, qui assiste à tous les conseils communaux de Bernissart, était surpris par une phrase du bourgmestre, Roger Vanderstraeten. Ce dernier indiquait que par faute de moyens, les person-

nes engagées par le biais d'un article 60 au CPAS ne toucheraient pas de primes de fin d'année. Une mesure qu'il trouve discriminatoire. Depuis, il a décidé d'interroger énormément de monde (ministre, gouverneur...) afin de comprendre les raisons de cette mesure (NDLR : nous reviendrons sur ce dossier dans une autre édition).

Dans ce contexte, il a voulu interpeller la majorité lors d'une réunion du conseil communal. Comme l'exige la loi, il a écrit à la directrice générale, Véronique Bilouet, et le collège communal. Mais son passage dans l'hémicycle a pour l'instant été refusé. « La ques-



Depuis plusieurs mois, Jean-Marie Wattiez veut être entendu par les membres du conseil communal sur le sujet de la prime de fin d'années des personnes employées sous le biais de l'article 60.

tion de M. Wattiez touche au fonctionnement du CPAS, indique M^{me} Bilouet. Ce n'est donc pas au Collège d'y répondre. C'est qui lui a été rétorqué par mail suite à sa demande. S'il cherche des réponses, je ne peux que lui conseiller de prendre contact avec le président du CPAS car les conseils de l'action sociale sont à huis clos. En tout cas, nous sommes dans nos droits ».

Notons toutefois que des présidents du CPAS, que nous avons contacté, nous ont assuré qu'ils pouvaient être interpellés par des citoyens en conseil s'il ne s'agit pas de questions concernant directement une personne. ■